

SAISON 2018 / 2019

PRESENTATION

Vous pratiquez un Art Martial Chinois régulièrement depuis plusieurs années et vous souhaitez l'enseigner ou assister votre professeur. La formation CMB s'adresse aussi à tous ceux d'entre vous déjà enseignants bénévoles, qui souhaitent régulariser leur situation ou développer leur activité.

Le Certificat de Moniteur Bénévole est un diplôme pour l'enseignement bénévole, sous la responsabilité d'un professeur diplômé dans la discipline. Le Certificat de Moniteur Bénévole (CMB) permet de justifier d'un niveau reconnu par la Fédération, et ainsi de faire valoir cette reconnaissance auprès des élèves et des institutions locales (Municipalités, Direction Départementale Jeunesse et Sports ...).

Pour ceux qui souhaitent enseigner contre rémunération, **le Certificat de Moniteur Bénévole constitue la première étape vers les diplômes professionnels** : le CMB obtenu dans l'une des 3 mentions (AMCI, AMCX ou AEC) dispense de la mise en situation pédagogique des diplômes professionnels, CQP et DEJEPS; il peut aussi permettre un allègement partiel de formation dans les premiers modules pour ces mêmes formations.

Un CMB obtenu dans l'une des mentions (AMCI par exemple) permet des allègements de formation, en cas d'inscription dans une formation ultérieure pour une autre mention (AEC ou AMCX).

Formation technique :

La Fédération ne forme pas directement aux techniques des arts martiaux et énergétiques d'origine chinoise. Il est donc indispensable de vous perfectionner dans votre style au sein d'une Association affiliée à la Faemc, auprès d'un professeur diplômé dans la discipline.

PREALABLES

- 1- Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans
- 2- Il doit présenter :
 - une copie de l'ATT1 exigée dans la mention choisie
 - une copie d'une attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1 ou BNS ou BNPS)**Attention aux délais d'obtention de cette attestation**

Passage préalable technique ATT1 : les 17 et 18 novembre 2018, les 12 et 13 janvier 2019 et les 08 et 09 juin 2019 à Paris

LA FORMATION

Rappel du cadre général :

La Formation Fédérale ne comporte pas de préparation technique. Elle se compose de cours théoriques ou pratiques (appliqués à la discipline) nécessitant pour certains modules une prise de notes écrites.

Elle se déroule sur 72h en 10 jours. Les stagiaires devront par ailleurs attester de 20 heures d'expérience pédagogique auprès d'un professeur diplômé, avant l'examen pédagogique final.

Ces heures pourront avoir précédé l'entrée en formation.

Programme :

- Anatomie / physiologie
- Réglementation, législation, connaissance de la fédération, connaissance des pratiques
- Pédagogie générale
- Pédagogie appliquée
- Préparation aux passages d'examen
- Contenus spécifiques à chaque mention

Programme détaillé sur les livrets de stagiaires dans chaque mention, envoyé aux stagiaires avec la convocation.



SAISON 2018 - 2019

CMB A : du 09 au 10 février 2019, du 01 au 3 mars 2019, les 30 et 31 mars 2019 et du 26 au 28 avril 2019 - PARIS

CMB B : du 16 au 20 février 2019 et du 16 au 20 mars 2019 - CREPS POITOU CHARENTES POITIERS

Préalables au passage de l'épreuve pédagogique : 20 heures d'expérience pédagogique attestée par un professeur diplômé.

Certifications : écrits en centre de formation – épreuve pratique le 08 et 09 juin 2019

Réunion d'accueil le premier jour à 9h, fin de la session le dernier jour à 17h : prévoir les trains en fonction des horaires lieux et dates susceptibles de subir des modifications indépendantes de notre volonté

Si effectif inférieur à 10 stagiaires, la session n'est pas ouverte, il sera proposé un report sur autre session ou remboursement.

Groupes limités à 18 stagiaires.

Si la session choisie est complète, votre inscription sera reportée en priorité sur la suivante (sur la même saison)

Frais d'inscription = 120 €(ou 50 €si 3 timbres licence*)

* Les licenciés Faemc présentant trois timbres de licence (timbre de l'année plus ceux des deux années précédentes) bénéficient d'une réduction de 70 €sur leurs frais d'inscription.

Pédagogie :

- **Tarif individuel** = 10€/h, soit 720€(examen final de juin 2019 compris)

- **Tarif entreprise** = 14€/h, soit 1008 €(examen final de juin 2019 compris)

- **Pôle Emploi ou autre Organisme Public** = 12€/h, soit 864 €(examen final de juin 2019 compris)

Attention : frais de CREPS en sus, compter 50€/jour.

Certaines prises en charge prennent en compte l'hébergement et/ou le passage des pré-requis. Il vous appartient d'additionner ces coûts pour votre demande. Les prises en charge doivent être demandées et obtenues avant le début des formations.

Conditions d'annulation : L'annulation de l'inscription après la date limite entraîne retenue des frais de dossier (120 €ou 50 €); si l'annulation intervient un mois avant le début de la formation, il sera retenu 25% des frais pédagogiques, sauf cas de force majeure attestée. Enfin, pour toute session commencée et interrompue par le stagiaire toutes les heures de formation sont dues (sauf cas de force majeure), l'hébergement reste entièrement dû.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sessions limitées à des groupes de 10 personnes minimum et à 18 personnes maximum.

Les dossiers complets sont retenus par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi - les personnes en liste d'attente pour un stage seront acceptées en priorité pour les sessions suivantes.

Sachant que les inscriptions en formation sont conditionnées par l'obtention de l'Attestation Technique de niveau 1, la Fédération se réserve la possibilité d'annuler – au plus tard 15 jours avant le début du stage - un stage dont les effectifs seraient inférieurs à 10 personnes – les dossiers et chèques d'inscription seraient dans ce cas renvoyés et remboursés aux personnes ne pouvant se reporter sur un autre stage.

CERTIFICATIONS

ECRIT

Epreuves écrites portant sur des contenus théoriques, en fin des modules de formation.

EPREUVE PEDAGOGIQUE

Situation pédagogique : Vous remplacez un professeur et conduisez une séance avec quelques élèves, thème tiré au sort.

Déroulement : Préparation écrite de 40mn environ (après tirage au sort du sujet) du plan de votre séance que vous communiquerez au jury. Animation de la séance de 15 à 20 mn selon mention, où vous devez démontrer vos compétences d'enseignant.

Entretien : Retour sur la prestation pédagogique et éventuellement sur le mémoire (AMCI). Projet d'enseignement. Choix et démarche pédagogiques.

RESULTATS

Les résultats sont donnés par écrit environ un mois après l'examen pédagogique

Session examen CMB : 08 et 09 juin 2019

